

Envoi : 26/06/2018

Réception par le Préfet : 26/06/2018

Publication : 29/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2018-3-1-7

Séance du vendredi 22 juin 2018

REFUS DE CONTRACTUALISATION D'ENGAGEMENTS FINANCIERS AVEC L'ETAT

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE : M. DELMOND

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la demande de contrat proposé par l'Etat, tel que prévu à l'article 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

CONSIDERANT que, malgré les apparences, cette démarche dite de « contractualisation » n'est satisfaisante ni sur la forme, car excluant toute discussion portant par exemple sur les économies déjà réalisées, ni sur le fond car procédant à une application mécanique du taux d'évolution des dépenses, sans mesurer la pertinence du périmètre pris en considération.

CONSIDERANT que ce dispositif intervient tout juste au moment où le plan national d'économies de 50 Md€ initié par le précédent Gouvernement, qui s'est traduit pour notre Département par une baisse de DGF de plus de 50 M€ entre 2014 et 2017, arrive enfin à son terme.

CONSIDERANT que cette période a nécessité des choix toujours difficiles, parfois douloureux, mais que le Département a toujours pris ses responsabilités en contribuant au redressement des comptes publics et en réaffirmant sa présence en maintenant des services de qualité, au plus près des Haut-Rhinois.

CONSIDERANT que chaque ligne budgétaire a été analysée, réinterrogée, optimisée, si bien que les efforts consentis ont permis de réduire les charges courantes de - 2,3 % sur la période 2014-2017.

CONSIDERANT que le Département a redressé sa situation financière, seul, avec du courage et des convictions, sans qu'il fut nécessaire que quelqu'un ne lui dicta sa conduite.

CONSIDERANT que le Département est aujourd'hui PRET à renouer avec les investissements après plusieurs années de prudence et de restriction, que le Département est PRET à répondre aux enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux du territoire, notamment dans la perspective de l'après-Fessenheim, que le Département est PRET à construire un espace européen ouvert, innovant et prospère.

CONSIDERANT qu'il n'est pas acceptable que l'Etat cherche à museler nos dépenses alors même que notre situation financière est restaurée, que les pistes d'économies ont déjà toutes été exploitées et que les marges de manœuvre pour respecter la norme d'évolution de + 1,2 % s'avèrent pour le moins ténues dans un contexte de hausse sensible de la PCH, d'augmentation du nombre des MNA, et de revalorisation du RIFSEEP.

CONSIDERANT que financièrement, l'application de cette norme aboutit à devoir diminuer de plus de 11,2 M€ les inscriptions budgétaires 2018 dans la mesure où le montant plafond arrêté au mois de mars 2018 s'élève à 556,7 M€ et que le BP 2018, voté en décembre 2017, prévoyait un montant global de 567,91 M€.

CONSIDERANT qu'à ce stade, la prévision de dépassement est évaluée à plus de 3 M€ pour 2018.

CONSIDERANT que l'atteinte de l'objectif, qui supposera inéluctablement une rigueur de gestion de tous les instants, est assortie d'opérations de retraitement comptables dont la pérennité n'est malheureusement pas assurée sur la durée du contrat :

- Transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement du SDIS d'un montant de 1 M€ affecté directement au financement des équipements,
- Réajustement du budget de la Viabilité hivernale : - 1 M€,
- Minoration de - 0,517 M€ de la trésorerie du Fonds de Solidarité Logement,
- Réorientation des crédits destinés au financement des actions de prévention par la CNSA à hauteur de 1,2 M€,
- Diminution des intérêts de la dette, dans un contexte où les taux courts semblent à nouveau orientés à la hausse : - 1,5 M€.

CONSIDERANT qu'il est absolument nécessaire, dans ces conditions, d'obtenir de l'Etat qu'il procède, au moment de l'évaluation des résultats, à la neutralisation des dépenses liées à la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés, évaluée à environ 3 M€, étant précisé que la politique des flux migratoires relève de la seule compétence de l'Etat et que notre Département ne dispose d'aucun moyen d'action pour juguler cette politique.

CONSIDERANT qu'il est regrettable que l'Etat cherche, dans la contrainte, à stimuler notre autofinancement et à réduire notre besoin de financement dans la seule perspective de lui permettre d'atteindre les objectifs financiers imposés par Bruxelles, alors même que la dette

de son budget continuerait, selon ses propres projections, de progresser de 252 Md€ sur la période de contractualisation 2018-2020.

CONSIDERANT que ce mouvement de subordination de nos finances pourrait en outre être parachevé avec l'application des propositions du rapport Richard-Bur visant à retirer de notre panier fiscal la seule ressource sur laquelle les Départements disposent encore d'un pouvoir de taux, à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour la remplacer par des dotations d'Etat, à travers la TVA ou la CSG. Il y est également question de re-centraliser au sein du budget de l'Etat les droits de mutation alors qu'ils constituent, actuellement, le seul impôt véritablement dynamique de notre fiscalité.

CONSIDERANT qu'il est indispensable que l'Etat cesse de vouloir domestiquer, filialiser les collectivités territoriales et accepte de rediscuter de l'application stricte et uniforme du dispositif, sur la base de l'annexe n° 2 jointe, au moment où l'Etat contrôlera en 2019 le respect du plafond d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du Département.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de ne pas répondre favorablement à la demande de contrat proposé par l'Etat, tel que prévu à l'article 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques de 2018 à 2022, compte-tenu des dispositions y figurant et notamment de l'absence immédiate de neutralisation des dépenses liées à la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés.

En cas d'évolution significative des discussions avec l'Etat en faveur des demandes du Département avant le 30 juin 2018, autorise la Présidente à réexaminer le contrat et à le signer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité